Subject: Creation of the New Comptrollership (CT) Occupational Group and Identification of the Association of Canadian Financial Officers (ACFO) as Bargaining Agent

The purpose of this letter is to inform you that the Association of Canadian Financial Officers (ACFO) has been identified as the bargaining agent to represent employees of the new Comptrollership (CT) occupational group.

You are receiving this letter because you are currently in a position that is expected to become part of the new CT group when it is implemented. Details are provided below on the new CT group and what these changes may mean for you with respect to union representation and other labour relations matters.

New CT Occupational Group

For the past several years, the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS), in discussion with bargaining agents and a number of organizations, has been undertaking classification renewal exercises to reflect the work of today's modern public service.

As part of these renewal exercises, the CT occupational group was created to bring together similar work that supports sound stewardship in the public service. The CT group consists of three sub-groups:

- The Financial Management (CT-FIN) sub-group (positions classified as FI (Financial Management));
- The External Audit (CT-EAV) sub-group (positions classified as AU (Auditing)); and
- The Internal Audit (CT-IAU) sub-group (certain positions classified as AS (Administrative Services) and whose primary purpose is internal audit).

When the new CT group is implemented, a new job evaluation standard will apply to AS positions whose primary purpose is internal audit work; these positions will be the subject of a classification conversion to change to the new CT-IAU sub-group. For FI and AU positions, the job evaluation standard remains the same and positions will be renamed to CT-FIN and CT-EAV respectively.

It is important to note that the new CT group has not yet been implemented and the classification of your current position has not changed. The implementation date is the date when managers and HR advisors will begin to use the new group and sub-groups names to carry out HR activities, such as classification and staffing. The implementation date for the CT group will be determined by TBS, based on departmental and systems readiness, and in discussion with ACFO. You will receive a notice a few months before implementation to advise of the expected timeframe.

In the interim, managers and HR advisors will continue to classify and staff positions using the existing FI, AU and AS (for internal audit) job evaluation and qualification standards.

To learn more about the implementation of the new CT group, please consult the <u>Classification Renewal</u> <u>GCintranet page</u>, which includes links to detailed Frequently Asked Questions (FAQs).

ACFO as Bargaining Agent

Once a new occupational group is created, a bargaining agent must be identified to represent employees performing the work included in the group. The Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board

(FPSLREB) is the institution responsible for confirming which bargaining agent will represent an occupational group.

On September 27, 2019, the FPSLREB released a <u>decision</u> that confirmed ACFO as the certified bargaining agent for the CT group. The FPSLREB decision was effective immediately, despite the fact that the implementation of the CT group will occur at a later date.

As a result of this decision, effective September 27, 2019, ACFO now represents employees occupying the following positions, as they will become part of the new CT group on the eventual implementation date:

- Financial Management (FI) positions, represented by ACFO;
- Auditing (AU) positions in the Audit, Commerce and Purchasing group, formerly represented by the Professional Institute of the Public Service of Canada (PIPSC); and
- Certain Administrative Services (AS) positions whose primary purpose is internal audit in the Program and Administrative Services group, formerly represented by the Public Service Alliance of Canada (PSAC).

As such, ACFO is considered your bargaining agent and now represents you in labour relations matters. Please carefully review the information below to learn more about what this means for you.

Collective Bargaining

Your existing FI, AU or AS collective agreements and terms and conditions of employment continue to apply until a collective agreement for the new CT group is negotiated between the Employer and ACFO through the collective bargaining process.

Representation

As mentioned above, as an employee in an AU or an AS position who is performing internal audit work as a primary purpose, you are now represented by ACFO.

If you currently occupy a position in the FI group, you are already represented by ACFO, therefore there is no impact or change for you with respect to the sections that follow.

Grievance Process

ACFO may file a grievance for you and represent you in the grievance process. To obtain more information, please contact your ACFO labour relations team at labourrelations@acfo-acaf.com.

For active grievances that were filed prior to September 27, 2019, please contact ACFO Director of Labour Relations at schamberlain@acfo-acaf.com.

Union Dues Remittance

Effective September 27, 2019, your union dues are to be remitted to ACFO.

The change in union dues remittance will be done at a future date. We will keep you informed on timing for this change and when your dues will start being remitted to ACFO.

Managerial or Confidential Positions (Exclusions)

A managerial or confidential position is a position that was removed from a bargaining unit due to the managerial or confidential nature of the duties associated with that position.

As a result of the FPSLREB's decision, any existing managerial or confidential position retains its status and will continue to be excluded. Therefore, if you are currently in an excluded FI, AU or AS position, your position will also be excluded once the new CT group is implemented.

We recognize that as a result of the changes, you may have questions about what this means for you. Rest assured that we are taking the necessary steps to ensure that these changes are implemented as smoothly and with as little disruption as possible.

For further information, we invite you to speak with your manager or contact your ACFO representative at labourrelations@acfo-acaf.com.

Sincerely,

Marie-Chantal Girard Acting Assistant Deputy Minister Employment Conditions and Labour Relations Office of the Chief Human Resources Officer Treasury Board of Canada Secretariat Dany Richard
President and Chair of the Board of Directors
Association of Canadian Financial Officers

cc: Heads of Human ResourcesChiefs of ClassificationChiefs of Labour RelationsChiefs of Staffing

Objet : Création du nouveau groupe professionnel Fonction de contrôleur (CT) et désignation de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF) comme agent négociateur

La présente lettre vise à vous informer que l'Association canadienne des agents financiers (ACAF) a été désignée comme agent négociateur pour représenter les employés du nouveau groupe professionnel Fonction de contrôleur (CT).

Vous recevez cette lettre parce qu'il est prévu que le poste que vous occupez actuellement fasse partie du nouveau groupe CT lorsqu'il sera mis en œuvre. Vous trouverez ci-dessous des détails sur le nouveau groupe CT et ce que ces changements peuvent signifier pour vous en ce qui concerne la représentation syndicale et d'autres questions relatives aux relations de travail.

Nouveau groupe professionnel CT

Au cours des dernières années, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), à la suite de discussions avec les agents négociateurs et plusieurs organismes, a entrepris des exercices de renouvellement de la classification pour tenir compte du travail de la fonction publique moderne d'aujourd'hui.

Dans le cadre de ces exercices de renouvellement, le groupe professionnel CT a été créé pour regrouper des fonctions semblables qui appuient une saine intendance à la fonction publique. Le groupe CT se compose de trois sous-groupes :

- le sous-groupe Gestion financière (CT-FIN) (postes classifiés en tant que FI [Gestion financière]);
- le sous-groupe Vérification externe (CT-EAV) (postes classifiés en tant que AU [Vérification]);
- le sous-groupe Audit interne (CT-IAU) (certains postes classifiés en tant que AS [Services administratifs] et dont l'audit interne constitue la raison d'être).

Lorsque le nouveau groupe CT sera mis en œuvre, une nouvelle norme d'évaluation des emplois s'appliquera aux postes AS dont le travail d'audit interne constitue la raison d'être; ces postes feront l'objet d'une conversion de classification et seront classifiés dans le nouveau sous-groupe CT-IAU. Pour les postes FI et AU, la norme d'évaluation des emplois demeurera la même et les postes seront renommés CT-FIN et CT-EAV, respectivement.

Il est important de noter que le nouveau groupe CT n'a pas encore été mis en œuvre et que la classification du poste que vous occupez actuellement n'a pas changé. La date de mise en œuvre est la date à laquelle les gestionnaires et les conseillers en RH commenceront à utiliser les nouveaux noms de groupe et de sousgroupes pour mener les activités de RH, comme la classification et la dotation. La date de mise en œuvre du groupe CT sera déterminée par le SCT, en fonction de l'état de préparation des organismes et des systèmes, et à la suite de discussions avec l'ACAF. Vous recevrez un avis quelques mois avant la mise en œuvre pour vous informer du délai prévu.

Entre-temps, les gestionnaires et les conseillers en RH continueront de classifier et de doter les postes selon les normes d'évaluation des emplois et les normes de qualification FI, AU et AS (pour l'audit interne).

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du nouveau groupe CT, veuillez consulter la <u>page GCintranet sur le</u> <u>renouvellement de la classification</u>, qui comprend des liens vers une foire aux questions détaillée.

L'ACAF comme agent négociateur

Une fois qu'un nouveau groupe professionnel est créé, un agent négociateur doit être désigné pour représenter les employés qui effectuent le travail inclus dans le groupe. La Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral (CRTESPF) est l'institution chargée de confirmer l'agent négociateur qui représentera un groupe professionnel.

Le 27 septembre 2019, la CRTESPF a publié une <u>décision</u> confirmant que l'ACAF était l'agent négociateur accrédité du groupe CT. La décision de la CRTESPF est entrée en vigueur immédiatement, malgré le fait que la mise en œuvre du groupe CT aura lieu à une date ultérieure.

Par suite de cette décision, depuis le 27 septembre 2019, l'ACAF représente maintenant les employés occupant les postes suivants, qui feront partie du nouveau groupe CT à la date de mise en œuvre éventuelle :

- les postes de Gestion financière (FI), représentés par l'ACAF;
- les postes de Vérification (AU) au sein du groupe Vérification, commerce et achat, anciennement représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC);
- certains postes Services administratifs (AS) dont l'audit interne constitue la raison d'être au sein du groupe Services des programmes et de l'administration, anciennement représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC).

Par conséquent, l'ACAF est considérée comme votre agent négociateur et vous représentera désormais pour les questions relatives aux relations de travail. Veuillez examiner attentivement les renseignements ci-dessous pour en savoir plus sur ce que cela signifie pour vous.

Négociations collectives

Les conventions collectives FI, AU et AS existantes de même que les conditions d'emploi continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'une convention collective pour le nouveau groupe CT soit négociée entre l'employeur et l'ACAF dans le cadre du processus de négociation collective.

Représentation

Tel que mentionné ci-dessus, en tant qu'employé occupant un poste AU ou un poste AS dont la raison d'être est d'effectuer du travail d'audit interne, vous êtes désormais représenté par l'ACAF.

Si vous occupez actuellement un poste du groupe FI, vous êtes déjà représenté par l'ACAF, donc il n'y a pas d'impact ou de changement en ce qui concerne les sections qui suivent.

Procédure de grief

L'ACAF peut déposer un grief pour vous et vous représenter dans la procédure de grief. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre équipe des relations de travail de l'ACAF à l'adresse labourrelations@acfo-acaf.com.

Pour les griefs actifs déposés avant le 27 septembre 2019, veuillez communiquer avec le directeur des relations de travail de l'ACAF à l'adresse <u>schamberlain@acfo-acaf.com</u>.

Versement des cotisations syndicales

À compter du 27 septembre 2019, vos cotisations syndicales doivent être versées à l'ACAF.

Le changement de versement des cotisations syndicales se fera à une date ultérieure. Nous vous tiendrons au courant de la date de ce changement et du moment où vos cotisations commenceront à être versées à l'ACAF.

Postes de direction ou de confiance (exclusions)

Un poste de direction ou de confiance est un poste qui a été retiré d'une unité de négociation en raison de la nature confidentielle ou de gestion des fonctions associées à ce poste.

À la suite de la décision de la CRTESPF, tout poste de direction ou de confiance existant conserve son statut et continuera d'être exclu. Par conséquent, si vous occupez actuellement un poste FI, AU ou AS exclu, ce poste sera également exclu lorsque le nouveau groupe CT sera mis en œuvre.

Nous reconnaissons qu'en raison des changements, vous pourriez avoir des questions sur ce que cela signifie pour vous. Soyez assuré que nous prenons les mesures nécessaires pour veiller à ce que ces changements soient apportés aussi harmonieusement et avec le moins de perturbations possible.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à parler à votre gestionnaire ou à communiquer avec votre représentant de l'ACAF à l'adresse <u>labourrelations@acfo-acaf.com</u>.

Cordialement,

Marie-Chantal Girard
Sous-ministre adjointe par intérim
Conditions d'emploi et relations de travail
Bureau de la dirigeante principale des ressources
humaines
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Dany Richard Président et président du conseil d'administration Association canadienne des agents financiers

c.c. Chefs des ressources humainesChefs de la classificationChefs des relations de travailChefs de la dotation